

Conjugué, module et argument d'un nombre complexe

I. Conjugué d'un nombre complexe.

1. Définition du conjugué.

Définition :

Soit z un nombre complexe de forme algébrique z = x + iy (x, y réels).

Le nombre complexe x - iy, noté \bar{z} , est appelé conjugué du nombre complexe z.

EXEMPLES:

$$2 + 3i = 2 - 3i$$
; $\bar{3} = 3$; $-7 = -7$; $\bar{2}i = -2i$; $-\bar{5}i = 5i$.

Conséquences :

1.
$$\bar{\bar{z}} = z$$

2.
$$z\bar{z} = x^2 + y^2$$

3.
$$z + \overline{z} = 2 \times Re(z) = 2x$$

4.
$$z - \bar{z} = 2 \times Im(z) = 2y$$

2. Interprétation géométrique.

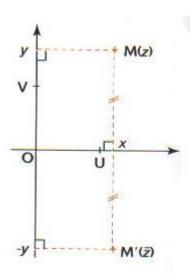
Dans le plan complexe, considérons un point M d'affixe z alors le pont M' d'affixe z est l'image de M par la

symétrie par rapport à l'axe des réels (abscisses).

Propriétés:

Soit z un nombre complexe.

- 1. z est réel $\iff z =$.
- 2. z est imaginaire pur $\iff z = -\bar{z}$.



3. Conjugué et opérations.

Propriétés:

Soient z et z' deux nombres complexes et n un entier naturel non nul.

$$z + \bar{z}' = \bar{z} + \bar{z}'$$

$$\bar{zz'} = \bar{z}\bar{z'}$$

$$\bar{z^n}^n = \bar{z}^n$$

$$Si z \neq 0, \ \frac{\overline{1}}{z} = \frac{1}{\overline{z}}$$

$$Si z' \neq 0, \ \frac{\overline{z}}{z'} = \frac{\overline{z}}{\overline{z'}}$$

II. Module et argument d'un nombre complexe.

1. Module d'un nombre complexe.

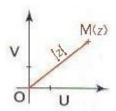
Définition:

Soit z un nombre complexe de forme algébrique x+iy (x et y réels).

Le module de z est le nombre réel positif noté $lzl = sqrtx^2 + y2$.

INTERPRÉTATION GÉOMÉTRIQUE :

Dans le plan complexe, si M a pour affixe z alors OM=Izl.



REMARQUE:

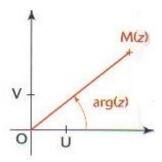
- 1. Si x est un réel, le module de x est égal à la valeur absolue de \mathbf{x} .
- 2. |z|=0 si et seulement z=0 (car OM=0 équivaut à O=M)
- $3. \ z\overline{z} = |z|^2.$

2. Arguments d'un nombres complexe non nul.

Définition:

Soit z un nombre complexe non nul, de point image M.

On appelle argument de z et on note arg(z), toute mesure en radian de l'angle orienté (\vec{OU}, \vec{OM}) .



REMARQUE:

Un nombre complexe non nul z a une infinité d'argument; si θ est l'un d'entre eux alors tous les autres sont de la forme $\theta + 2k\pi$ $(k \in \mathbb{Z})$.

On note $arg(z) = \theta \left[2\pi \right]$ ou plus simplement $arg(z) = \theta$

3. Forme trigonométrique d'un nombre complexe non nul.

3.1. Repérages cartésien et polaire :

Dans le plan complexe un point M distinct de O peut être repéré par ses coordonnées cartésienne (x;y) ou par un couple $(r\,,\,\theta)$ de coordonnées polaires avec OM=r et $(\vec{OU}\,,\,\vec{OM})$,

on a alors:

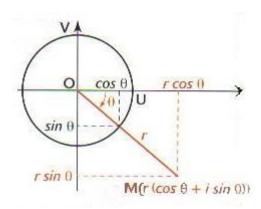


3.2 Forme trigonométrique :

Définition:

Soit z un **nombre complexe** non nul.

L'écriture $z=r(cos\theta+isin\theta)$ avec r=|z| et $|\theta|=arg(z)$ est appelée forme trigonométrique de z.



Propriété:

Deux nombres complexes non nuls sont égaux si et seulement si, ils ont même module et même argument à un multiple de 2pi près.

Propriété:

$$\mathrm{Si}\;z\,=\,r(cos\theta\,+\,isin\theta)\,\mathrm{avec}\;r>0\\ \mathrm{alors}\;r=\,|\,z\,|\,\mathrm{et}\;\theta\,\,=arg(z).$$